

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 18. — Cl. 1.

N° 802.455

Perfectionnements aux porte-mines automatiques.

Société dite : SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS EDAC résidant en France (Seine).

Demandé le 27 février 1936, à 16<sup>h</sup> 21<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 13 juin 1936. — Publié le 5 septembre 1936.

La présente invention concerne des perfectionnements aux porte-mines automatiques du genre de ceux comprenant un tube coulissant solidaire d'une douille d'entraînement 5 qui maintient la griffe serrée contre la mine et l'entraîne au début de son mouvement, pour la libérer ensuite, et permettre son mouvement ultérieur de remontée, sans faire remonter la mine, ce mouvement de remontée s'effectuant sous l'effet d'un ressort de rappel 10 qui repousse la douille contre la griffe et la maintient fermement serrée contre la mine.

Les perfectionnements selon l'invention ont pour but d'augmenter cette action de serrage et d'assurer un guidage continu de 15 la mine.

Conformément à l'invention, la griffe est pressée par le ressort contre une douille supplémentaire qui comporte, d'une part, 20 un alésage conique recevant l'extrémité supérieure conique de la griffe pour développer le serrage supplémentaire désiré et, d'autre part, un téton central traversé par la mine dont il assure ainsi le guidage et 25 autour duquel coulisse l'extrémité supérieure de la griffe.

Selon un autre perfectionnement, l'extrémité inférieure de la griffe coulisse sur un tube solidaire du bout fixe du porte-mines, 30 en sorte que le guidage de la mine est assuré sans solution de continuité.

D'autres caractéristiques et particularités de l'invention ressortiront de la description qui va en être faite en regard du dessin annexé qui représente, schématiquement et 35 simplement à titre d'exemple, et à très grande échelle, un mécanisme de porte-mines automatique conforme à l'invention.

Sur ce dessin:

La figure 1 est une vue en coupe longitudinale de ce mécanisme dans sa position normale ou position de repos; 40

La figure 2 représente les organes de ce mécanisme dans la position qu'ils occupent lorsque le tube coulissant a été enfoncé 45 complètement;

La figure 3 est une vue d'un détail de montage.

Sur ce dessin, 1 désigne le corps du porte-mines, dans lequel peut jouer, à la façon 50 connue, un tube intérieur 2 duquel est solidaire une douille d'entraînement 3 comportant un alésage conique 4 agissant sur le cône 5a de la griffe d'entraînement 5 de la mine 6. Comme cela est connu, le fond 55 du réservoir à mines 7 est constitué par la partie supérieure 8a d'un étrier 8 (voir fig. 3) dont la partie inférieure est solidaire de la douille fixe 9 vissée à la façon habituelle sur le bout 10 du porte-mines. Un ressort 11 60 tend toujours à ramener les organes dans la position normale représentée sur la figure 1.

Prix du fascicule : 5 francs.

Conformément à l'invention, on prévoit, juste au-dessous du fond 8a du réservoir, une douille supplémentaire 12 comportant un alésage conique 12a contre lequel est  
 5 poussé l'alésage conique 5b, prévu à l'extrémité de la griffe 5 ce qui assure un serrage supplémentaire de cette griffe contre la mine 6. Cette douille supplémentaire 12 comporte également un têtou central 12b que  
 10 traverse la mine 6 qui se trouve ainsi guidée sur une certaine longueur dans la direction verticale. L'extrémité supérieure de la griffe 5 entoure ce têtou central. Elle ne s'en dégage jamais, même lorsqu'elle occupe sa  
 15 position basse, comme représenté sur la figure 2. Grâce à cette disposition, la mine est toujours guidée verticalement, sans solution de continuité. Les bouts de mine, même les plus courts, ne peuvent donc pas pénétrer  
 20 obliquement dans l'extrémité supérieure de la griffe et s'intercaler entre deux branches de cette dernière, comme cela se produisait dans les dispositifs du même genre, actuellement connus, ne comportant pas de douille  
 25 supplémentaire à têtou central de guidage.

Toujours dans le but d'assurer un guidage parfait de la mine, on prévoit, conformément à l'invention, à l'extrémité inférieure du  
 30 porte-mines, un tube de guidage 13, solidaire par exemple du bout 10 et dont l'extrémité supérieure pénètre dans l'extrémité inférieure de la griffe 5. La mine se trouve donc guidée, sans solution de continuité, à travers le têtou 12b, la griffe 5, le tube de  
 35 guidage 13 et le bout 10.

Le fonctionnement de ce porte-mines se produit dans les conditions suivantes : lorsqu'on enfonce le tube coulissant 2, la douille 3 entraîne par frottement la griffe 5 jusqu'à  
 40 ce que son épaulement 5c vienne heurter la surface fixe 9a de la douille fixe 9. Le tube

coulissant continuant à descendre, la douille 3 se sépare de la griffe 5 qui s'ouvre (position de la fig. 2). Dans ces conditions, lors  
 45 de la remontée du tube coulissant, la douille 3 commande la remontée de la griffe 5, ouverte, jusqu'à ce que, cette griffe ne pouvant plus remonter, elle se trouve serrée contre la mine par l'action combinée des cônes 4 et  
 50 12a.

Il va d'ailleurs de soi que l'invention n'a été décrite et représentée ici qu'à titre purement explicatif et nullement limitatif et qu'on pourra y apporter des modifications de détail,  
 55 sans altérer son esprit.

#### RÉSUMÉ.

Perfectionnements aux porte-mines automatiques du genre de ceux comportant un tube coulissant solidaire d'une douille d'entraînement qui maintient la griffe serrée  
 60 contre la mine, caractérisés par les points suivants, ensemble ou séparément :

a. La griffe est pressée par le ressort de rappel contre une douille supplémentaire qui comporte, d'une part, un alésage conique  
 65 recevant l'extrémité supérieure conique de la griffe pour développer un serrage supplémentaire et, d'autre part, un têtou central traversé par la mine dont il assure ainsi le guidage et autour duquel coulisse l'extrémité  
 70 supérieure de la griffe;

b. L'extrémité de la griffe coulisse sur un tube solidaire du bout fixe du porte-mines, en sorte que le guidage de la mine est assuré  
 75 sans solution de continuité.

Société dite : SOCIÉTÉ ANONYME  
 DES ÉTABLISSEMENTS EDAC.

Par procuration :

Société BRANDON, SIMONNOT et RINDY.

Fig. 1

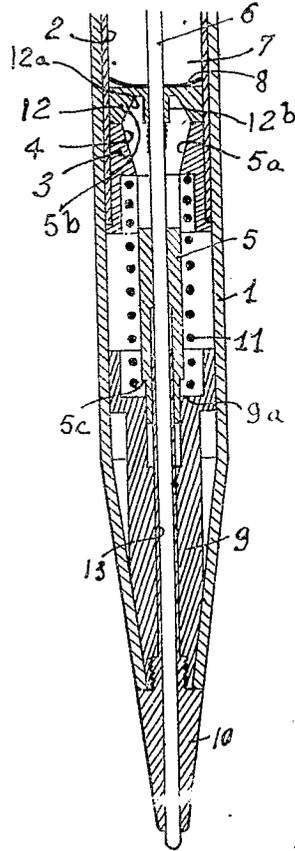


Fig. 2

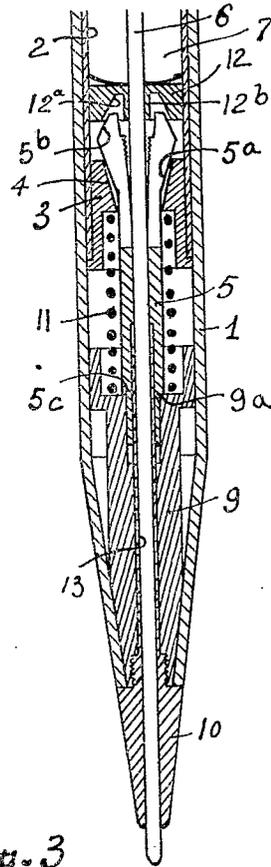


Fig. 3

